



Communiqué de presse

Sortie du 4^e plan autisme : quel sort pour les autistes Asperger et de haut niveau ?

Paris, le 12 mars 2018

A la veille de la publication du 4^e plan autisme, l'association Actions pour l'Autisme Asperger entend rappeler ses revendications pour garantir enfin l'inclusion des personnes autistes Asperger et de haut niveau, et se tient à la disposition des médias pour commenter le plan.

Le 4^e plan autisme, qui orientera la politique publique en matière d'autisme pour les quatre prochaines années, sera révélé le 13 mars par la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Mme Sophie Cluzel. Une concertation a été lancée dès juillet 2017 par le président de la République à laquelle notre association a pleinement participé. Avec le soutien de VoxPublic, nous avons également diffusé auprès de l'administration et du gouvernement nos propositions afin que le futur plan intègre des dispositions spécifiques pour les autistes Asperger et de haut niveau et leurs familles.

Récemment, la Haute Autorité de Santé confirmait le chiffre de 750 000 autistes en France. On estime que ce chiffre inclut environ 44 % d'autistes Asperger ou de haut niveau soit plus de 300 000 personnes, dont 90 % ne seraient pas encore diagnostiquées.

Les autistes Asperger et de haut niveau furent les grands oubliés des plans précédents, et nous espérons que ce ne sera pas le cas avec ce nouveau plan. Nos propositions, ainsi que l'a souligné le rapport de la Cour des Comptes, sont déjà mises en œuvre dans de nombreux pays. Le 4^e plan autisme doit impérativement permettre de rattraper le retard français.

Nous le lirons avec une attention particulière sur les mesures prévues pour les autistes Asperger et de haut niveau. L'Association Actions pour l'Autisme Asperger se tient à la disposition des journalistes pour commenter le plan autisme dès qu'il sera rendu public.

Pour Actions pour l'Autisme Asperger, il est urgent en France :

- D'améliorer les méthodes de diagnostic devant intégrer les différents niveaux d'autisme tels que définis dans le DSM V afin de mieux repérer la spécificité de l'autisme Asperger et de haut niveau.
- D'inclure une formation « autisme » dans les études de médecine et de l'ensemble des professionnels de santé afin de faciliter l'identification et le diagnostic précoce, comme cela existe dans de très nombreux pays.
- De former les professionnels de santé aux techniques cognitivo-comportementales spécifiques pour l'accompagnement des personnes autistes Asperger et de haut niveau.

- De reconnaître que les centres médico-sociaux, très onéreux, ne sont pas adaptés à cette forme d'autisme qui nécessite un accompagnement éducatif et non médical.
- De structurer une offre de prises en charge spécifiques pour l'autisme Asperger et de haut niveau regroupant l'intervention de psychologues, d'orthophonistes et d'ergothérapeutes, sous forme de cabinets de groupe agréés par la Sécurité Sociale et dont les prestations sont remboursées.
- De garantir l'intégration et l'inclusion des enfants autistes Asperger et de haut niveau dans les classes ordinaires du système éducatif, et non pas dans les unités d'enseignements spécialisés, en formant les professionnels de l'Éducation nationale pour leur donner les moyens de les accueillir.
- De permettre l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes autistes Asperger et de haut niveau grâce à un accompagnement spécialisé, s'inspirant de notre service "A l'Emploi Autisme Asperger" (<http://www.aspiejob.org/>).
- D'informer et former les parents aux bonnes pratiques d'accompagnement de leur enfant dès l'annonce du diagnostic.

Contact : Actions pour l'Autisme Asperger,

Marie-Françoise Péré-Gaudio et Francine Stourdze, co-présidentes
actionsautismeasperger@gmail.com - 0610284377